

LE MOT BIBLIQUE DU JOUR RAKH'OUM et KH'ANOUN

Définition :

Ces deux adjectifs de **rakh'oum** et de **kh'anoun** attribués à Dieu, et répétés de nombreuses fois dans la liturgie, notamment lors des offices de Kippour, sont presque toujours associés dans la Bible et forme ainsi la paire (Ainsi : Psaume 78:38, Psaume 86:15, Psaume 103:8).

Tous deux mettent en lumière la bonté envers l'humanité attribuée à Dieu.

Pour autant, ces deux termes proches sont à ne pas amalgamer

I - Le sens de Rakh'oum

Pour mieux cerner la signification précise originelle biblique de **rakh'oum**, il y a lieu de nous référer, dans le Rouleau, au seul passage où ce vocable se retrouve isolé et où il signifie ici la clémence.

C'est dans le livre du Deutéronome, en son chapitre 4, verset 31 :

« Car c'est un Dieu de mansuétude (rakh'oum) que l'Eternel, ton Dieu ; il ne te délaissera pas ni ne t'anéantira point, parce qu'il n'oubliera point l'alliance de tes pères qu'il leur a jurée.

Ainsi voit-on que cet adjectif est utilisé surtout pour décrire la relation de clémence et de mansuétude attribuée à Dieu a envers les hommes fautifs et pécheurs. Il en est de même du verbe **rakh'em** construit sur le même radical et qui signifie pardonner. Ce radical semite originel se retrouve en arabe (rakhim) Ainsi lit-on dans la liturgie de kippour : (*kh'atanou léfanékh'a rakh'em alénou*)

« Nous avons péché devant toi, sois clément avec nous »

Note:

Cette clémence divine n'est cependant nullement inconditionnelle à en juger par les textes et nécessite donc trois précisions :

1°) La première est que cette longue « patience divine » face aux fautes humaines commises et normalement sanctionnables, ne s'entend que seulement dans nos comportements fautifs individuels ou tolérés collectifs à l'égard de Dieu,

2°) Corrélativement, celles des fautes à l'égard des hommes, par contre, doivent être impérativement, quant à elles, réparées au préalable auprès des lésés avant d'être pardonnées par Dieu
Ainsi, dans notre société moderne, les casseurs doivent d'abord être les payeurs

3°) Il existe enfin deux groupes de fautes qui sont considérées comme strictement impardonnables (voir ci-dessous).

Quelles sont les fautes décrites comme impardonnables et donc exclues du « él rakh'oum »

En premier lieu, ce sont celles qui consistent à déformer le message structurel biblique et à verser dans la désinformation de celui-ci et sa dénaturation en faux. **C'est le « fake news » religieux.**

Cet interdit est le seul du décologue qui ne sera jamais « pardonnable », littéralement « lavable » (**ki lo yinaké** etc.)

« **Tu ne déporteras pas le message divin (chem) vers du faux** » lo tissa éth chém Adonai lé chav

En illustration, Malachie, dernier des prophètes, dénonçait déjà le double langage similaire de ses prédécesseurs prêtres ou prédicateurs ou de ses contemporains :

Ch 1 vers 14 : « **Malheur à l'hypocrite** » dit-il, et dans le même sens :

Ch 2 vers 9 « **Vous travestissez mes voies en partialité dans l'étude** » (einekh'ém
chomerim eth derakh'aï vénoss'im panim batora)

Ch 3 vers 8 : « **L'homme peut-il frauder** (terme utilisé = עֲבָרָה anagramme de YAAKOV)

« **Dieu ? et cependant oui, vous me fraudez - puis vous prétendez :**

« **En quoi lui avons-nous été fourbe** » ?

J'ai, pour ma part, dénoncé la multiplication de ces déviances abusivement incluses dans une certaine tradition et se complaisant dans les affabulations ou la manipulation dénaturante du message.

Ainsi, en un seul exemple parmi d'autres, Rachi déplore ce qui est arrivé à Dina, fille de Jacob, tombée amoureuse de Chkh'em. Selon lui, cela n'aurait pas eu lieu si Jacob avait marié Dina à son frère Esau. **Rachi ne prône rien moins qu'une liaison interdite par la Thora car incestueuse !**

En second lieu, ce sont celles des mœurs d'époque, également impardonnables, qui consistaient à sacrifier alors au rite de Molokh soit son propre enfant premier né ou soit son petit enfant premier né ou son arrière petit enfant premier né...(**Exode 20:4**) (**Exode 34:7**) (**Deutéronome 5:8**)

Ces types de crimes ne sauraient être couverts par la clémence divine, comme il est dit dans le fameux passage du « Vayaavor »

« Je poursuis les crimes exercés par les parents sur leurs enfants ou sur leurs descendants de troisième ou quatrième génération et qui m'offensent ainsi »

D'où le contrefeu prescrit par le rituel du rachat des premiers nés : (Nombres 8:17)

« Car tout premier-né chez les fils d'Israël est à moi, homme ou bétail ; le jour où j'ai frappé tous les premiers-nés dans le pays d'Egypte, je me les suis consacrés. »

D'où, de même, le jeu de rôle qui nous y préparait déjà dans la Genèse et dans l'épisode dit du sacrifice d'Isaac et de son revirement didactique en happy end.

En dehors de ces crimes inexcusables au regard du Rouleau, les fautes commises sont donc dans leur majorité repêchables pour celles qui sont potentiellement repêchables. Le judaïsme offrant ainsi une issue préférentielle vers l'effacement de la majorité des fautes, de par leur amendement par repentance (**rôle de Kippour**) plutôt qu'à la disparition physique des fautifs réservée à certaines situations d'exceptions mettant en jeu le niveau de moralité révélé au Sinaï ou déstabilisant la cohésion sociale (passibles alors au pis de la peine capitale, au mieux de l'excommunication...).

II - Le sens de Kh'anoun

Cet adjectif construit sur le substantif **kh'én** signifie **la miséricorde, la compassion**, mais sans que l'objet de cette attention divine ne concerne ici obligatoirement un individu fautif ou une communauté fautive
